

Procès-Verbal du Conseil d'Administration
Cité scolaire L'Astrée
Lundi 20 avril 2026 – 18h05

Ouverture de la séance

Le conseil d'administration de la cité scolaire L'Astrée s'est tenu le lundi 20 avril 2026 à 18h05, sous la présidence de Madame Mireille CHOVET, Provisseure.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres de l'administration pour assurer la rédaction du présent procès-verbal.

2. Approbation du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu du dernier conseil d'administration est soumis à l'approbation des membres présents. Après lecture, il est **approuvé à l'unanimité (18/18)**.

3. Échange avec l'Italie – Projet pédagogique et culturel

Un projet d'échange avec l'Italie est présenté aux membres du conseil. Ce projet, qui s'inscrit dans une démarche pédagogique et culturelle, concerne l'accueil de 16 élèves italiens du 19 au 22 mai 2026, en échange avec 16 élèves français de niveau 4ème. L'hébergement se fera en famille, et le programme prévoit des visites culturelles, notamment à La Batie d'Urfé, au musée de la mine et au musée de l'ASSE.

- Budget alloué : 1 114,30 €.
- Participation des familles : Fixée à 62,30 € par élève, adoptée à l'unanimité (18/18).
- Frais des accompagnateurs : Une somme de 117,50 € sera prélevée sur les fonds de roulement DBM, également adoptée à l'unanimité (18/18).

Ce projet reste facultatif pour les familles, mais il s'inscrit dans une volonté d'ouverture internationale et de partage culturel.

4. Convention d'occupation précaire d'un logement de fonction

Une convention est proposée pour Monsieur Oliveira, retraité de l'éducation nationale depuis un an et demi et actuellement en recherche d'un logement définitif. Cette convention porte sur l'occupation précaire d'un logement de fonction pour une durée d'un an, du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027.

- Montant du loyer : 615 € par mois, charges de viabilisation en sus.

Vote : La convention est adoptée par 16 voix pour et 2 abstentions.

5. Présentation et adoption du compte financier 2025

Le compte financier de l'exercice 2025 est présenté aux membres du conseil. Voici les points saillants, avec un focus particulier sur la vie de l'élève, les dépenses d'infirmierie, ainsi que les investissements pour la cour et le préau.

5.1. Activités pédagogiques

De très nombreux projets ont été menés à bien en 2025 (voir annexe).

5.2. Vie de l'élève et actions sociales

La cité scolaire L'Astrée, composée du collège et du lycée, accueille 507 élèves répartis dans 20 classes pour l'année scolaire en cours. Le service de restauration sert environ 700 repas par jour, avec 409 demi-pensionnaires collégiens.

- **Fonds sociaux** : Les dépenses engagées sur la dotation globalisée de l'État s'élèvent à 2 957,57 € (contre 2 597,24 € en 2024). Ces fonds ont permis d'aider 19 élèves pour des frais de restauration scolaire, l'achat de fournitures pédagogiques, de vêtements ou encore des bilans ergothérapeutiques. En mai 2025, le solde disponible n'était plus que de 3,53 €, et l'établissement a dû attendre décembre 2025 pour être réabondé. Une hausse des demandes est constatée, notamment en raison de l'ouverture récente d'un CADA (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile) sur la commune de Boën.
 - Malgré un public issu de catégories socio-professionnelles défavorisées, le taux de recouvrement des frais de restauration reste satisfaisant, grâce à la mise en place d'échéanciers adaptés.
- **Dépenses d'infirmierie** : Les dépenses ont augmenté pour atteindre 1 331,53 € (contre 1 195,44 € en 2024). Cette hausse s'explique notamment par l'achat d'ANAPEN pour les trousseaux de secours, qui pèse désormais significativement sur le budget dédié aux fournitures de soin.
- **Aménagements pour les élèves** :
 - Acquisition de 9 bancs pour la cour et le préau, financés par une subvention départementale de 3 618,00 €. Ces équipements visent à améliorer le cadre de vie des élèves pendant les temps de pause.
 - Subvention "Devoirs faits" : Une aide de l'État a permis de financer partiellement le projet Voltaire, complétée par un apport de 600,00 € sur fonds propres de l'établissement.

5.3. Gestion des ressources et investissements

- **Éclairage LED** : L'établissement poursuit son plan de remplacement des néons par des LED et d'installation de détecteurs de mouvement dans les couloirs. En 2024, une dépense de 3 906,26 € a été engagée sur fonds propres pour cette transition énergétique, qui se poursuit en 2025.
- **Restauration et hébergement** :
 - Le crédit nourriture a augmenté pour atteindre 210 000,00 € (contre 200 000,00 € en 2024). L'établissement maintient ses efforts pour s'approvisionner en circuits courts, produits locaux et bio.
 - Une subvention départementale de 10 305,18 € a été attribuée pour la réfection des cloisons et des faïences dans le local plonge de la cuisine.
 - Tri sélectif des biodéchets : Un contrat a été signé avec la société ligérienne Compostond', entraînant une dépense de 7 000,00 € pour le tri en cuisine.
- **Énergie** : Les coûts du gaz et de l'électricité sont stabilisés pour le moment, mais une inquiétude persiste pour l'avenir, notamment concernant le prix du gaz.
- **Ordures ménagères** : Les dépenses restent élevées, mais leur stabilisation est notée grâce à la révision de la convention avec l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).

5.4. Résultat financier global (rapport comptable en annexe)

- Total des recettes : 625 310,04 €
- Total des dépenses : 594 862,98 €
- Résultat excédentaire : 30 447,06 €

Ce résultat s'explique par :

- Une capacité d'autofinancement (CAF) de 33 993,19 €.
- Des amortissements réels de -2 743,09 €.
- Une variation du stock alimentaire de -803,04 €.

Après deux années déficitaires (2022 : -41 080,09 € ; 2023 : -28 618,05 €), les exercices 2024 et 2025 sont largement excédentaires, grâce à une gestion rigoureuse et une maîtrise des dépenses.

Vote : Adoption du compte financier à l'unanimité (18/18).

6. Affectation du résultat

L'affectation du résultat excédentaire est **adoptée à l'unanimité (18/18)** par les membres du conseil.

7. Liste des fournitures scolaires

La liste des fournitures, élaborée en commission permanente, est présentée aux membres du conseil. Après discussion, une modification est apportée pour les classes de 3ème en français : les élèves pourront choisir entre un cahier ou un classeur, selon le souhait des enseignants.

- Carnet de correspondance : Il servira également de cahier de texte et sera fournis par l'établissement à chaque élève.

Vote : Adoption à l'unanimité (18/18).

8. Questions diverses

8.1. Problématique avec un voisin de l'établissement

Un riverain a signalé des incivilités de la part d'élèves (jets de cailloux sur ses vaches) et a insulté les AED (Agents des Établissements et des Demandes), les accusant de ne pas assurer leur mission. Pour résoudre ce conflit :

- Le voisin a été reçu par la proviseure et le secrétaire général.
- La clôture a été réparée.
- Une table en bois avec des bancs a été installée dans la cour pour favoriser la mixité et dissuader les élèves de commettre des actes incivils.

8.2. Question sur le parking des professeurs

Un membre du conseil soulève la question du manque de places de parking pour les enseignants. La réponse apportée est la suivante :

- Il n'existe pas de problème majeur de stationnement dans l'établissement.
- Même si les places les plus proches sont parfois occupées, le parking reste gratuit et des solutions existent en se garant un peu plus loin.

8.3. Demande des parents d'élèves concernant le bal des 3ème

Des parents d'élèves interrogent le conseil sur l'absence du bal des 3ème cette année. La CPE, présidente du FSE (Foyer Socio-Éducatif), apporte les précisions suivantes :

- Aucun bal n'a été organisé en 2026, car les élèves n'étaient pas dans de bonnes dispositions pour en assurer l'organisation.
- En remplacement, une sortie ludique au PAL a été proposée pour récompenser les élèves méritants (entre 50 et 54 places disponibles).
 - Critères de mérite : Attitude exemplaire face au travail scolaire (félicitations, compliments, encouragements), même si les résultats académiques ne sont pas optimaux.
- Rappel : Le FSE est une association indépendante, et ses activités dépendent de l'implication des élèves et des moyens disponibles.

9. Clôture de la séance

À l'issue du conseil d'administration, la proviseure et l'adjoint au maire se sont rendus sur place pour examiner l'escalier défectueux de l'établissement et étudier les solutions possibles pour y remédier.

Fin de la séance 20h30